

(N° 20.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1849.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloué au Département de la Guerre un crédit provisoire de 5,000,000 francs.

(Voir le N° 72 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Les motifs qui nous empêchent de discuter le Budget de la Guerre vous sont connus.

Une opinion qui s'est manifestée dans la Chambre des Représentants tend à remettre en question l'organisation actuelle de l'armée, votée il y a peu d'années.

En attendant les débats qui doivent bientôt s'ouvrir sur cette grave matière, qui touche à la défense extérieure, à l'ordre et à la sécurité intérieure, ainsi qu'aux droits acquis, le Ministre de la Guerre s'est vu forcé de demander à la Législature un crédit de 5,000,000 fr.

A valoir sur les dépenses du Budget de la Guerre de 1850.

Votre troisième Commission est trop pénétrée de l'importance du maintien de notre excellente armée pour ne pas vous proposer l'adoption du crédit demandé, à l'unanimité des membres de la Commission.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT.

Le Comte J. DE BAILLET.

Le Comte DE RENESSE BREIDBACH.

Le Baron DAMINET.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.